



## FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE NOUVEAU MODÈLE OPÉRATIONNEL

### **1. Pourquoi devons-nous payer des frais annuels? N'ai-je payé mes frais d'adhésion il y a quelques années?**

Vous avez acheté 3 parts sociales au coût de 30 \$ lorsque vous avez adhéré à la coopérative. Cela vous rend membre pour toujours et vous donne le droit de voter à l'Assemblée générale annuelle à moins que vous ne demandiez le remboursement de votre part.

Les frais annuels visent les artistes qui utilisent activement La Fab pour une année donnée que ce soit pour l'usage des studios, de la galerie ou de la boutique.

### **2. Comment savoir si je récupérerai quelque chose de mon investissement?**

Bien que nous visions que la Fab devienne pour vous une source de revenus valable, ce n'est pas la principale motivation de notre coopérative. La mission de La Fab est de promouvoir des artistes de tous les niveaux d'expérience et de réussite financière, et de créer des relations de mentors et de débutants. Vous payez des frais annuels pour utiliser et maintenir un centre pour les arts à Chelsea. Celui-ci offre des studios, une galerie et une boutique visant à promouvoir les artistes de la région. Quel que soit le revenu que vous gagnez ou la visibilité que vous retirerez, c'est un plus grand bien commun que nous soutenons avec 50 à 100 dollars par an. Seule, je ne pourrais jamais créer un tel espace, mais avec un peu d'argent et un tas de collègues talentueux comme vous, c'est possible.

### **3. Dans d'autres galeries, je paye 40% de commission mais pas de frais. Pourquoi dois-je payer des frais annuels?**

Une galerie commerciale choisirait seulement une oeuvre qui a prouvé sa valeur commerciale. Elle n'a pas le même mandat que la coopérative des artistes La Fab. Notre mission est de promouvoir des artistes de différents niveaux d'expérience et de succès commercial et de fournir des espaces de travail abordables. Nous demandons à tous les artistes de payer une avance annuelle pour couvrir un niveau minimum de coûts d'exploitation. Ces frais ne couvrent qu'une partie de nos coûts réels.

### **4. Les artistes utilisateurs paient 50 \$ et les artistes participants paient 100 \$, même si ces derniers font tout le travail. En quoi cela est-il juste?**

- Nous supposons que les artistes participants disposeront de plus d'espace pour leurs oeuvres dans la boutique et comptent en vendre plus qu'assez pour couvrir les frais plus élevés.
- Les artistes utilisateurs paient des taux de commission de 40% (25% en galerie). Par conséquent, les frais de 100 \$ pour l'artiste participant sont en contrepartie de la commission de seulement 10%.
- Les artistes utilisateurs ne sont autorisés à vendre dans la boutique que s'il y a de l'espace et s'ils répondent aux critères d'admissibilité appliqués par le jury.

- Les artistes participants sont autorisés à faire partie du jury.
- Les artistes participants ont plus de contrôle sur la promotion et la présentation de leurs oeuvres.
- Un engagement financier plus important démontre un plus grand engagement global. En investissant un peu plus de votre argent, vous témoignez de votre engagement à participer pendant un an.

**5. Comment pouvez-vous représenter tous les artistes si vous facturez des frais annuels? Comment inclure les artistes qui ne peuvent pas se permettre de payer une cotisation annuelle?**

Nous avons consulté nos membres et des artistes non membres locaux, et avons étudié 20 autres galeries coopératives pour déterminer nos tarifs. Nous avons également examiné sérieusement nos propres finances. Aucune des autres coopératives n'a des frais moins élevés que notre nouveau modèle. En 2018, nous ne pouvons tout simplement pas rouvrir la boutique si nous ne payons pas certains frais de fonctionnement de base à l'avance.

De plus, après de nombreuses discussions au sein du conseil d'administration, nous avons convenu que, compte tenu de la faible participation des membres par le passé, le fait pour eux de payer ces frais témoigne d'un certain degré d'engagement et de soutien pour notre mission. Si un artiste est accepté par le jury et qu'il a de la difficulté à payer les frais annuels, qu'ils soient de 50 \$ ou de 100 \$, la coopérative se fait forte de trouver une solution pour cette personne.

**6. Et si j'ai une meilleure idée de structure de frais? Comment allez-vous gérer la dissidence?**

Notre structure de frais évoluera au fil du temps. Les frais pourront augmenter ou diminuer selon les efforts de nos artistes participants. Nous sommes très ouverts à la rétroaction, comme en témoignent nos multiples rencontres de consultation. Si vous voulez apporter des changements, il vous suffit de vous engager. Joignez-vous au comité qui, selon vous, aura le plus d'impact ou posez votre candidature au conseil d'administration.

**7. Comment êtes-vous arrivés à ce montant?**

Nous avons recherché un équilibre qui, selon nous, tient compte des coûts d'exploitation minimum de La Fab tout en proposant un montant qui est accessible à la plupart des artistes. Nous avons tenu des réunions de consultation préalable à l'automne 2017 et une réunion de consultation en avril 2018. Nous avons étudié 20 autres coopératives d'artistes en Amérique du Nord. Nous avons tenu plusieurs consultations auprès de nos membres et participé à des ateliers avec les experts des structures de coopération de CDROL (Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides).

**8. Est-ce que La Fab va survivre? Je pensais que vous étiez fermés.**

Suite au gel des tuyaux en décembre dernier, nous avons dû fermer pour réparer les dommages au plancher, aux radiateurs et au plafond de la boutique. Nous avons profité de ce temps pour restructurer notre modèle opérationnel, revoir notre règlement interne en tant que coopérative et repeindre à neuf le rez-de-chaussée de La Fab.

Nous ne sommes pas endettés, mais il s'agit d'un organisme sans but lucratif dont les fonds dépendent de la participation des membres. Les membres de la collectivité ont engagé près de 300 000 \$ pour

remettre en état ce bel édifice qui était inhabitable il y quelques années, en plus d'offrir une main-d'œuvre gratuite évaluée à quelque 160 000 \$. Et le maintien d'un bâtiment plus que centenaire est une préoccupation constante. Nous sommes extrêmement chanceux d'avoir toujours une situation financière stable. Nous avons plein de projets pour l'avenir, mais il nous faut des personnes disposées à donner de leur temps pour les mettre œuvre et permettre à La Fab de prendre son essor.

#### **9. Comment cela va-t-il fonctionner sans un gestionnaire rémunéré?**

Pour l'instant, nous n'avons d'autre choix que de travailler sans employés rémunérés, sauf en été, lorsque nous avons des fonds pour embaucher un étudiant. Cela peut changer. Avec une plus grande participation de la part des membres, nous comptons obtenir les revenus et le financement nécessaires pour nous permettre un employé.

#### **10. Et si je veux plus de contrôle sur la façon dont mon travail est exposé ou sur la façon dont La Fab est représentée dans la communauté?**

La Fab est une coopérative façonnée par ses membres. Devenez un membre participant et prenez part à la mise en place des changements que vous souhaitez voir devenir réalité.

#### **11. Gérer 30 artistes participants sera un défi insurmontable. Comment serons-nous jamais d'accord?**

Chacun des 30 participants peut assister à une réunion du jury. L'infrastructure de La Fab comprend un conseil d'administration et dix comités de travail composés d'un responsable et de 2 à 4 membres. Nous avons tous notre mot à dire, mais chaque comité examinera les questions relevant de son domaine de compétence et formulera ses recommandations au CA qui prendra les décisions finales.

#### **12. Que dois-je faire si je ne suis pas d'accord avec la direction de La Fab?**

Encore une fois, participez davantage! Vous pouvez faire partie d'un comité, être membre du jury ou même vous faire élire au conseil d'administration. Vous pouvez faire signer une pétition par les membres pour faire en sorte que le conseil aborde une question particulière. Vous pouvez voter et dire ce que vous pensez à l'assemblée générale annuelle du mois de juin.

#### **13. Si nous sommes une coopérative, pourquoi n'avons-nous pas voté sur ces frais?**

Selon notre règlement interne, et comme c'est le cas dans la plupart des coopératives, les frais annuels et les commissions sont établis par le CA. En tant que coopérative, nous avons beaucoup plus d'influence sur la façon de les déterminer que dans une galerie ou une boutique commerciale. Ces frais et commissions sont susceptibles de changer d'année en année en fonction des besoins et des souhaits de l'organisation. Votre degré d'engagement vous permettra de décider si ces changements doivent être faits. Le conseil d'administration de 9 membres est toujours à la recherche de nouveaux administrateurs, donc si vous voulez vraiment avoir votre mot à dire sur les structures de frais, posez votre candidature au conseil d'administration.

**14. Si j'ai payé mes frais en août de l'année dernière, pourquoi est-ce que je dois payer à nouveau en juin?**

Nos frais annuels sont toujours dus en juin. Si vous avez payé en retard ou avez joint La Fab pour la première fois, les frais annuels sont quand même dus en juin. Nous pouvons calculer un pourcentage de vos frais, mais vous devez en faire la demande au CA.

**15. Pouvez-vous trouver de la place pour exposer une œuvre de plus grand format dans le centre des arts?**

Contactez-nous à ce sujet. Si votre œuvre est acceptée par le jury, nous trouverons un moyen de vous faire de la place. Dans les rares cas où nous ne trouvons pas une solution satisfaisante le premier mois, nous vous rembourserons vos frais et vous libérerons de votre engagement.

**16. Si une vingtaine de personnes travaillent dans la boutique, comment pourront-elles expliquer qui je suis si un client leur pose des questions à mon sujet?**

Lorsque vous présentez une soumission, nous vous demandons de fournir des renseignements qui seront inclus dans le répertoire des artistes affiché sur le site web et dans cartable qui sera facile à consulter par les visiteurs. Vous n'avez qu'à nous fournir les images et le texte que vous souhaitez y faire inclure.

**17. Puis-je promouvoir mes meubles faits sur mesure à La Fab? Est-ce que je dois verser une commission si quelqu'un m'appelle pour me commander un meuble parce qu'ils ont vu mon travail à La Fab?**

Vous devez verser une commission uniquement sur les objets vendus dans la galerie et dans la boutique. Cela s'arrête là. C'est notre travail de vous aider à vous faire connaître au sein de la collectivité. Vous ne nous devez aucune commission si votre présence à La Fab vous apporte plus de commandes. Nous nous en réjouissons pour vous, alors ne gardez pas le secret!

**18. Que faire si j'ai une exposition ailleurs? Puis-je la promouvoir à La Fab ou est-ce considéré comme une compétition?**

N'hésitez jamais à nous faire savoir si vous exposez ailleurs! Si vous voulez laisser des affiches ou des cartons, faites-le. Nous vous ferons de la publicité à La Fab, dans notre infolettre et dans notre site web si nous le pouvons. En passant, un nouveau site est en construction!

**19. Comment puis-je empêcher mon travail d'être endommagé?**

Nous avons un manuel d'instructions pour la gestion de la boutique. Si vous avez des instructions spéciales pour la manipulation ou le nettoyage de vos oeuvres, créez un document d'une page et nous l'inclurons dans le cartable.

## **20. Quels sont les comités et comment fonctionnent-ils?**

En plus de vos 8 heures dans la boutique, vous devez donner 4 heures par mois à un comité : communications (site web, médias sociaux, marketing); galerie; boutique; studios; adhésion; entretien du bâtiment; financement (subventions, dons, commandites); activités (ateliers, causeries, formation). Une partie de ce travail peut être fait à la maison. Chaque comité aura un responsable qui est habituellement un membre qui s'est fortement investi dans La Fab ces dernières années. Il vous déléguera du travail et fera rapport au conseil en votre nom. Vous pouvez choisir un comité dans lequel vous estimez avoir une expertise particulière ou choisir un domaine sur lequel vous souhaitez en savoir plus.

## **21. Qu'arrivera-t-il si je ne peux pas faire mes heures pendant un ou deux mois?**

Le CA discutera de ces situations cas par cas. On pourrait vous demander de trouver quelqu'un pour vous remplacer et offrir de remplacer cette personne à votre tour. Vous pourriez devoir payer une commission de 40% pour les ventes faites au cours de ces mois.

## **22. Quels sont les niveaux de prix habituels pour les ventes dans la boutique?**

Les meilleurs vendeurs ont jusqu'à présent été inférieurs à 50 \$. Notre intention est d'élargir notre inventaire en proposant une plus grande diversité de prix et en incluant des œuvres plus haut de gamme.

## **23. Quels sont les revenus annuels?**

L'année dernière, nous avons généré 25 000 \$ de ventes, soit un peu plus de 8 000 \$ de revenus pour La Fab. Ce n'est pas énorme, je le reconnais. Toutefois, La Fab s'en est quand même bien sortie compte tenu de la difficulté à garder des heures d'ouverture régulières. C'est ici, en effet, que votre participation pourra faire toute la différence en permettant d'augmenter les heures d'ouverture et les possibilités de revenus pour vous et pour La Fab. De plus, le comité des communications travaillera activement à un plan de marketing.

## **24. Puis-je donner des cours ou des ateliers à La Fab?**

Il y a beaucoup d'options pour les cours ou les ateliers. Dites-nous simplement ce que vous aviez en tête.